

Envoi : 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-6-10-1

**Séance du** vendredi 9 juin 2017

**FINANCEMENT DE 21 POSTES D'ANIMATEURS  
DE 17 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
POUR UN MONTANT TOTAL DE 26 740 EUROS**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. HABIG

**EXCUSES :** M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-10-2 du 18 mars 2016 relative à la politique de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission lors de sa réunion du 19 mai 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde pour l'année 2017 les subventions pour l'aide au financement de 21 postes d'animateurs des Relais Assistants Maternels, gérés par 17 organismes différents récapitulés sur la liste annexée à la présente délibération. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.
- Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 26 740 € seront prélevées sur la ligne budgétaire G723, chapitre 65, fonction 41, natures 6574, 65734, 65735 ou 65737.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité